

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
Bourgogne-Franche-Comté

Décision n° 363 du 13 janvier 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du groupement de gendarmerie départementale du Doubs

NOR : INTJ2200110S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté,
commandant du groupement de gendarmerie départementale du Doubs,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 10469 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130647S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2022 :

Guillaume	James	NIGEND : 145 195
------------------	-------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2022 :

Horn	Vincent	NIGEND : 195 571
Braillard	Damien	NIGEND : 196 303
Groslambert	Vincent	NIGEND : 168 446

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2022 :

Samitier	Dany	NIGEND : 239 956
Paris	Jean-Charles	NIGEND : 269 934
Diallo	Arouna	NIGEND : 319 207
Mourey	Mathieu	NIGEND : 232 790

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2022 :

Laour	Laura	NIGEND : 334 075
Adami	William	NIGEND : 195 116
Paillé	Quentin	NIGEND : 371 538

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 janvier 2022.

*Le général,
commandant adjoint de la région de gendarmerie
de Bourgogne-Franche-Comté,
commandant le groupement de gendarmerie
départementale du Doubs,
B. Guyot*